

	<h1>Consigne de nettoyage</h1>	Page 1/1
		Révision 0

## **PROPRETE = SECURITE**

**Le nettoyage des locaux est l'un des éléments majeurs pour éviter les explosions de poussières et les incendies.**

**Le nettoyage est effectué par le responsable silo, ou un magasinier**

### **⇒ NETTOYAGE DES LOCAUX**

- ❖ Nettoyer aussi souvent que nécessaire l'ensemble des installations
- ❖ Le nettoyage doit être réalisé dès que les dépôts de poussières laissent apparaître des traces de pas.
- ❖ Ranger régulièrement les locaux et enlever tout matériel ou produit qui n'est pas nécessaire au fonctionnement du site.
- ❖ Eviter toute accumulation de poussières sur le matériel électrique, sur les moteurs et les pièces en mouvement.
- ❖ Avant tout travail par points chauds, nettoyer soigneusement la zone de travail.
- ❖ Utiliser l'aspirateur.
- ❖ L'emploi du balai ou de la soufflette n'est autorisée que lorsque les équipements environnants sont à l'arrêt.

### **⇒ NETTOYAGE DES CELLULES :**

- ❖ Réaliser le nettoyage des cellules au moins 1 FOIS/AN.
- ❖ Arrêt complet des installations lors du nettoyage des cellules.

**RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE POUR LES INTERVENTIONS DANS LES CELLULES DE STOCKAGE (Voir Consignes Générales : surveillance d'une 2<sup>ème</sup> personne, consignation ...)**

L'ensemble des nettoyages doit être noté sur la fiche « *Suivi Nettoyage* » (☞ *Enregistrement*).

---